

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2005/2589(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme en Éthiopie		
Sujet 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique Éthiopie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
07/07/2005	Résultat du vote au parlement		
07/07/2005	Débat en plénière		
07/07/2005	Décision du Parlement	T6-0305/2005	Résumé
07/07/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2589(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Étape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0417/2005	05/07/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0418/2005	05/07/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0422/2005	05/07/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0433/2005	05/07/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0437/2005	05/07/2005	EP	
Proposition de résolution		B6-0441/2005	05/07/2005	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B6-0417/2005	05/07/2005		

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0305/2005 JO C 157 06.07.2006, p. 0414-0495 E	07/07/2005	EP	Résumé
-----------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	----	--------

Résolution sur la situation des droits de l'homme en Éthiopie

Le Parlement européen a adopté par 80 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme en Éthiopie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement européen condamne la répression violente des manifestations de protestation qui ont eu lieu le 8 juin 2005 suite au report de la proclamation des résultats définitifs des élections législatives du 15 mai 2005 (36 morts, plus de 100 blessés et plusieurs milliers de personnes arrêtées).

Il souhaite qu'une commission d'enquête impartiale détermine les personnes portant une responsabilité dans le déroulement tragique de ces événements et que ces personnes soient présentées à la justice. Il demande également la libération de journalistes et d'autres personnes contre lesquelles aucune charge n'a été retenue et demande que les personnes arrêtées soient traitées dans le plus strict respect des normes juridiques internationales en matière de droits de l'homme.

Par ailleurs, le Parlement se félicite que le processus électoral proprement dit se soit déroulé sans heurts majeurs et que la confiance de la population éthiopienne dans la démocratie se soit traduite par la participation d'environ 90% des électeurs au scrutin du 15 mai 2005. Il note toutefois que des plaintes pour fraudes ont été déposées devant la commission électorale.

Le Parlement insiste pour que l'accord du 10 juin 2005 entre le gouvernement et les partis d'opposition visant à « chercher la résolution de tous les problèmes à travers des moyens légaux et paisibles » soit scrupuleusement respecté et souhaite que l'Union européenne continue à contribuer à une solution pacifique et démocratique dans ce pays. Dans ce contexte, il appelle l'Union et la communauté internationale à mettre tout en œuvre en vue de contribuer à un règlement pacifique des tensions actuelles en Éthiopie.

Enfin, le Parlement demande à ce pays de lever immédiatement les restrictions qui frappent la diffusion des informations sur les activités et les idées de l'opposition dans les médias.